

Séance du 11 Avril 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Erik DUFORT, premier adjoint au Maire.

Date de convocation : 26/03/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Étaient présents : MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes GERMAIN Honorine, LEHAIRE Solange, MARIE Dorothée.

Étaient excusés : M. CORON Bruno (procuration Mme BARBET) ;
Mme NORGUET Catherine (procuration Mme PAISANT).

Mme MARIE, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Avant de débiter la séance consacrée au budget, M. DUFORT informe le Conseil Municipal que M. CORON, va bien et que son intervention chirurgicale s'est bien passée.

M. DUFORT remercie M. CAMUS, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) pour sa présence et lui passe la parole pour une analyse financière succincte. Comme l'an passé, il faut veiller au fonds de roulement qui diminue. L'excédent de fonctionnement a quant à lui légèrement augmenté.

I. Approbation du Compte de Gestion année 2023 de Mme DUPONCHEL (visa 02/05/2024)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023 (visa 02/05/2024)

M. DUFORT Erik, Premier Adjoint au Maire se retire des débats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PACARY Michel, 2^{ème} Adjoint, va procéder à l'approbation du Compte Administratif dressé par M. CORON Bruno, Ordonnateur :

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de Gestion des receveurs,

Considérant que M. CORON Bruno, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances du budget communal en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultats clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
INVEST		27 197.45 €	182 880.72 €	114 720.40 €	40 962.87 €	
FONCT		77 856.90 €	400 480.44 €	506 322.10 €		183 698.56 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- Approuve le Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2023,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

III. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (visa 02/05/2024)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant les opérations régulières, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat Clôture Exercice 2022	Virement A la SI Exercice 2023	Résultat Exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	27 197.45 €		- 68 160.32 €	<u>10 000.00 €</u> 31 614.00 €	21 614.00 €	- 19 348.87 €
FONCT	165 917.45 €	88 060.55 €	105 841.66 €			183 698.56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	183 698.56 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	40 962.87 €
001 recettes d'investissement	-
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	19 348.87 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	164 349.69 €
Total affecté au c/1068 :	19 348.87 €
Déficit global cumulé au 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

IV. Subventions année 2024

Le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes aux associations communales :

Goujon Carantillais : 388 € ; Société de chasse Carantilly / Cametours : 388 € ; ACPG / CATM Carantilly : 275 € ; Cercle de l'Amitié Carantilly : 290 € ; Comité des Fêtes Carantilly : 1 158 € ; Bol d'Air : 571 € ; Amicale Pompiers Marigny : 65 € ; Fleurs de la Mémoire : 20 €.

Il est à noter que La Patriote a été mise en sommeil à l'issue de la dernière assemblée générale.

Une subvention de 65 € est également accordée à l'UDAF de la Manche (auparavant versée par le budget annexe CCAS). Une réserve de 380 € est prévue en cas de demande exceptionnelle.

V. Taux d'imposition des impôts locaux directs année 2024 (visa 12/04/2024)

M. DUFORT, premier adjoint expose au conseil municipal qu'il faut fixer par délibération les taux d'imposition des taxes directes locales chaque année.

Il rappelle également que du fait de la réforme fiscale visant à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune ne vote plus de taux depuis 2020.

Pour compenser cette perte de ressource, l'Etat a décidé de transférer la part départementale du foncier bâti (21.42%) vers les communes. Globalement cela sera sans conséquences financières pour le redevable : le montant total à régler des impôts fonciers sera le même mais réparti différemment.

De plus, l'Etat a redonné la main aux collectivités en ce qui concerne la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. Le taux repris est celui d'avant la réforme soit 5.77 %.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts fonciers pour l'année 2024. Du fait des différentes réformes fiscales, ces taux seront donc de :

- Taxe Foncière Bâti : 33.63 % (12.21 + 21.42)
- Taxe Foncière Non Bâti : 21.66 %
- Taxe Habitation : 5.77 %

VI. Vote du Budget Primitif de l'exercice 2024 (visa 02/05/2024)

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024, article par article, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Après avoir procédé à quelques ajustements des montants proposés,

Après avoir statué sur l'attribution des subventions, des taux d'imposition des impôts locaux et l'affectation des résultats,

Considérant les opérations régulières,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'exercice 2024 tel que présenté et qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 663 660.69 € en dépenses et en recettes ;

- section d'investissement : 682 022.87 € en dépenses et en recettes.

VII. Affaires diverses

1/ 8 mai : une réunion de la commission « fêtes et cérémonies » pour préparer la cérémonie est prévue le 23 avril à 18h30.

2/ Le prochain conseil est fixé au 16 mai 2024 à 20h.

VIII. Questions diverses

1/ M. PACARY a demandé un devis pour des panneaux de signalisation chez SIGNAUX-GIROD. Le montant s'élève à 456.88 €.

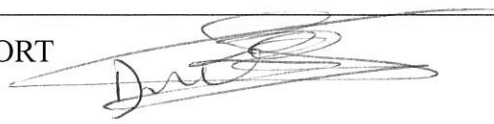
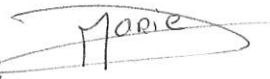
2/ Mme MARIE souhaite savoir si un food-truck qui veut s'installer dans la commune doit demander une autorisation en mairie.

3/ Mme LECHEVALLIER demande qu'une réunion de la commission sociale soit programmée. Elle est fixée au 14 mai à 18h30.

4/ Le Sénateur FAGNEN souhaiterait qu'on lui communique les coordonnées des conseillers municipaux afin de leur envoyer des informations. Le conseil décide de ne donner que les adresses postales.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H35.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON	PP Mme BARBET 	La Secrétaire, Dorothée MARIE	
Erik DUFORT		Isabelle BARBET	
Michel PACARY		Blandine LECHEVALLIER	
Laurent LEPLEY		Catherine NORGUET PP Mme PAISANT	
Nadège PAISANT		Nicolas MARTIN	
Sébastien LECLERC		Honorine GERMAIN	
Marie LESECQ		Solange LEHAIRE	

